

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2200

19 août 2014

SOMMAIRE

Abacus 2 S.C.A., SICAR	105574	Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l.	105577
Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l.	105578	LSP Holding	105564
Atawad Finance S.à r.l.	105575	Maycon	105562
Beaconinvest S.A.	105576	MAY Construction GmbH	105562
BEU Holdings S.à r.l.	105556	Metro Optic S.A.	105563
BJ Services International S.à r.l.	105556	Milet Ditzingen Holdings S.A.	105566
Bovent S.A.- SPF	105574	NVNC S.A.	105558
Consultis S.à r.l.	105554	Pecoma International S.A.	105558
Cullooden S.à r.l.	105575	People Skill S.à r.l.	105559
Danissa S.A.	105574	Phyrentia S.A.	105558
Domaine LAFITTE	105560	Pushpa S.à r.l.	105555
Fel Partners Duisberg	105577	QM Holdings 4 S.à r.l.	105555
Friedhaff S.A.	105575	Resmi SPF S.à r.l.	105554
GELF Finance Two (Lux) S.à r.l.	105557	SES Insurance International (Luxem- bourg) S.A.	105559
GELF Kuna-Germany (Lux) S.à r.l.	105557	Tenos S.A.	105554
Global Brands S.A.	105557	Ulmus S.A.	105554
HFK Invest	105556	Valindus S.A.	105555
Ideal Standard International Equity S.A.	105579	Villareal S.A.	105555
iMMMMo S.A.	105559	VOSNES INVESTMENT S.A.	105556
Immoger S.A.	105556	YV Investments	105554
Ingria Holding S.A. - SPF	105557		

Consultis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082121/9.

(140097583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Tenos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081919/10.

(140096478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Ulmus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081932/10.

(140096486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

YV Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.360.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 28 avril 2014:

- reconduction du mandat de commissaire aux comptes de la société Alpha Expert S.A., pour une durée de six ans, prenant fin à la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014081952/11.

(140096068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Resmi SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.893.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 14.

Resmi SPF S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Manager B

Référence de publication: 2014083291/14.

(140097826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Valindus S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 52.813.

Le Bilan au 30.11.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081934/10.

(140096606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Villareal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 85.311.

Les documents de clôture de l'année 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mersch, le 07 juin 2014.

Référence de publication: 2014081940/10.

(140096612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Pushpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 170.536.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2014.

Pour: PUSHPA S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Signature / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014083271/15.

(140097925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

QM Holdings 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 116.471.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014 pour une durée indéterminée;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014083275/19.

(140097898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

BEU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.991.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082103/9.

(140097014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

VOSNES INVESTMENT S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.515.

Le Bilan au 30.09.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014081945/10.

(140096602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Immoger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 1, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 159.137.

Je soussigné Van Dyck Michel démissionne du poste d'administrateur de la société IMMOGER SA (B159137) à partir du 10 juin 2014.

Luxembourg, le 10 juin 2014.

M. Van Dyck Michel.

Référence de publication: 2014082008/10.

(140096497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 novembre 2013, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2014082106/11.

(140097744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

HFK Invest, Société à responsabilité limitée.**Capital social: PLN 268.242.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 183.580.

En date du 27 mai 2014, l'associé unique de la Société a transféré l'intégralité des parts sociales de la Société à Lisner Polska sp. z o.o. ayant son siège social au ul. Strzeszynska 38/42, 60-479 Pozna, Pologne, immatriculée auprès du registre du tribunal de la région de Pozna -Nowe Miasto i Wilda sous le numéro 0000491837.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014083093/14.

(140098437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

GELF Finance Two (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 151.228.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014083070/9.

(140098094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

GELF Kuna-Germany (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 136.014.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GELF Kuna-Germany (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014083071/12.

(140098093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Ingria Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 19.496.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires au siège social le 13 juin 2014

1. La démission de l'administrateur Monsieur Herbert Grossmann demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg, est acceptée avec effet immédiat.

Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommé administrateur avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui aura lieu en 2016.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2014083120/15.

(140098185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social à Luxembourg le 2 juin 2014:

- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015:

* Monsieur Bruce VANDENBERG

* Madame Fiona KINGHORN

* Monsieur John KILLER

- Renouvellement de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Réviseur d'entreprises agréé pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 3 juin 2014.

Le Mandataire

Référence de publication: 2014083077/18.

(140098180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Phyrentia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082523/9.

(140096973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

NVNC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082489/9.

(140097085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Pecoma International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 11-13, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 70.939.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pit HENTGEN, Administrateur-Directeur Général, demeurant professionnellement au 9, rue Jean Fischbach L-3372 Leudelange, Président

- Monsieur Jean HABAY, Actuaire-Conseil, Directeur, demeurant professionnellement au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, Administrateur-Délégué;

- Monsieur Rodolphe BELLI, chef du département Secrétariat Générale à la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, demeurant professionnellement, 1-2, place de Metz, L-1930 Luxembourg;

- Madame Manuela MANGON-ZANIER, actuaire conseil, demeurant professionnellement au 9, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange;

- Monsieur Fernand GRULMS, directeur Général, demeurant professionnellement au 1113, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Gilbert HATZ n'a pas été renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- BDO Tax & Accounting, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Extrait du régime de signatures des directeurs délégués à la gestion journalière approuvé par le conseil d'administration en date du 3 avril 2014

- Monsieur Gerd GEBHARD, directeur, demeurant professionnellement au 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange: Pouvoir de signature: conjoint avec un membre du Comité de Gestion si moins de EUR 25.000, - conjoint avec un administrateur si supérieur à EUR 25.000,--

- Monsieur Fernand GRULMS, directeur Général, demeurant professionnellement au 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, Pouvoir de signature: conjoint avec un membre du Comité de Gestion si moins de EUR 25.000, - conjoint avec un administrateur si supérieur à EUR 25.000,--

- Mme Vanessa SAUER, responsable technique, demeurant professionnellement au 11-13, rue Jean Fischbach, L-3372 Leudelange, pouvoir de signature: conjoint avec un membre du Comité de Gestion si moins de EUR 25.000,--

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2014.

Référence de publication: 2014084026/36.

(140098918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

iMMMMo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9012 Ettelbruck, 43, avenue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 143.063.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082014/10.

(140097438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

SES Insurance International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 168.889.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 3 avril 2014 au siège social, à 13 heures 15.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Karim Michel Sabbagh, Administrateur, avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, à partir du 3 avril 2014 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Romain Bausch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 12 juin 2014.

Pierre Margue

Vice-Président / Legal Services Corporate and Finance

Référence de publication: 2014083325/15.

(140098320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

People Skill S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 128.889.

L'an deux mil quatorze, le treize mai,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

Monsieur Alexandre Poty, dirigeant d'entreprise, né à Namur, le 10 février 1972, domicilié rue des Résistants, 20 à B-5000 Bézé

Monsieur Louis-Philippe Pirard, dirigeant d'entreprise, né à B Binche, le 23 décembre 1971, domicilié à «les Mourettes» 2, B-7170 Bellecourt

Madame Sarah Marcoux, employée, née à B Binche, le 25 décembre 1976, domiciliée à «les Mourettes» 2, B-7170 Bellecourt

ici représentés par Monsieur Florent REMOLU suivant procuration sous seing privé délivrée en date du 9 mai 2014.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée

PEOPLE SKILL S.à.r.l.

établie et ayant son siège social à L-5326 CONTERN, 24 rue Edmond Reuter,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, en date du 16 mai 2007, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés en date du 28 juillet 2007, numéro 1.586, page 76.118, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 128.889.

En leur qualité d'associés uniques de la dite société, les dites parties comparantes ont pris les résolutions suivantes, et ce à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société à sa nouvelle adresse sise à L-8399 WINDHOF, 9 route des trois Cantons, et décident par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Commune de Koerich. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) /actionnaires déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. REMOLU, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 mai 2014. Relation: EAC/2014/7141. Reçu soixante quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081783/47.

(140096195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Domaine LAFITTE, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-bains, 15, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg E 5.359.

—
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le deux juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Madame Sylvie MARTIN, administrateur de société, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer,

2. Monsieur Jean-Charles YAMADA, employé, demeurant à Calle Francisco Remiro 1, Piso 3, E-28028 Madrid (Espagne), à ce non présent mais représenté par Monsieur Herman SWANNET, administrateur de société, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 28 mai 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire de dresser acte de constitution d'une société civile immobilière qu'ils déclarent avoir arrêté entre eux comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination - Objet - Durée - Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière sous la dénomination: "Domaine LAFITTE"

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles en-dehors de toute opération commerciale.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège de la société est établi dans la commune de Mondorf-les-Bains.

Titre II. Capital - Apports - Parts

Art. 5. Le capital est fixé à mille euros (EUR 1.000.-), divisé en deux cents (200) parts de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par les comparants:

1. Sylvie MARTIN, susdite, cent dix parts	110
2. Jean-Charles YAMADA, quatre-vingt-dix parts	90
Total: deux cents parts sociales	200

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession projetée de parts sociales entre vifs par un associé à un non-associé, les nom, prénom, profession et adresse du cessionnaire potentiel non-associé sont, par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception, communiqués par le cédant ou le cessionnaire au(x) gérant(s).

En cas de dévolution de parts sociales pour cause de mort de leur propriétaire à un non-associé (à l'exception toutefois des descendants en ligne directe ou du conjoint survivant), les associés obligent d'ores et déjà irrévocablement leurs héritiers et ayants-cause généralement quelconques à les offrir aux associés survivants - par l'intermédiaire du(des) gérant(s) - endéans les six (6) mois de leur décès par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Tant que cette rétrocession n'aura pas été faite, le droit de vote aux assemblées générales des parts sociales concernées est suspendu et, si l'associé décédé était gérant, il ne sera pas pourvu à son remplacement de sorte que la société pourra temporairement être engagée par le (les) gérant(s) survivant(s).

Dans les deux hypothèses, le(s) gérant(s) continuera(ont) cette information aux associés restants respectivement survivants endéans un (1) mois, également par lettre recommandée à la poste avec accusé de réception.

Les parts peuvent être reprises par les associés restants respectivement survivants dans le mois de la susdite information. Ils y ont droit en proportion de leur participation dans la société.

Chaque associé peut cependant céder son droit de reprise à un autre associé.

Le prix de cession est celui dont question infra, ce que tous les associés acceptent dès-à-présent expressément tant pour eux mêmes que pour leurs héritiers et ayants-cause généralement quelconques.

Si les associés restants respectivement survivants laissent passer le susdit délai, sans exercer leur droit de préférence, le cédant est libre de céder les parts sociales à l'amateur non-associé dont question ci-dessus, respectivement l'héritier peut garder les parts recueillies dans la succession de l'associé décédé.

Le prix de reprise des parts sociales est fixé sur base de la valeur vénale de l'actif net au 31 décembre de l'année précédant la susdite information des associés sans prise en compte des bénéfices éventuels de l'année en cours. Cette valeur sera fixée de commun accord des parties. En cas de désaccord, chaque partie nommera un expert qui désigneront ensemble un troisième expert. Le collège d'experts arrêtera forfaitairement et sans droit de recours le prix de vente des parts sociales, dans les six mois de la désignation des experts.

Le prix de cession sera payable, dans le mois de l'accord intervenu entre parties à ce sujet respectivement de sa fixation par le susdit collège d'experts, sans intérêts jusque-là et ensuite avec les intérêts à un taux supérieur de deux unités au taux d'intérêt légal jusqu'à solde.

Art. 7. Tant dans leurs rapports respectifs que vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il détient.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, le gérant doit, sauf accord contraire et unanime des associés, sous sa responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent tenter d'action et de poursuite que contre la présente société et sur les biens qui lui appartiennent.

Titre III. Administration

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), nommé(s) par les associés à la majorité des voix. Le ou les gérant(s) a ou ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et faire et autoriser tous actes et opérations nécessaires à la réalisation de son objet social.

La société est engagée à l'égard de tiers par la signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 9. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfice, les bénéfices sont répartis entre les associés proportionnellement au nombre de leurs parts sociales.

Art. 10. Le vote des délibérations des associés, sur tous les points, y comprises les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois-quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur la convocation du (des) gérant(s) ou sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit contenir l'ordre du jour.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 12. La société ne prend pas fin par la mort, l'interdiction, la déconfiture ou la faillite d'un associé et du (des) gérant(s).

Art. 13. En cas de dissolution, la liquidation, sera faite par les associés à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Titre V. Dispositions générales

Art. 14. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

105562

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations incombant à la société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de six cent quatre-vingt-dix euros (EUR 690,-).

Désignation

Et aussitôt, les associés se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et, à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2) Sont nommés gérants:

- Monsieur Herman SWANNET, administrateur de société, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer, et

- Madame Sylvie MARTIN, administrateur de société, demeurant à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

3) La durée de leurs fonctions est illimitée.

4) Le siège social est fixé à L-5627 Mondorf-les-Bains, 15, avenue Lou Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MARTIN, SWANNET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 juin 2014. Relation: LAC / 2014 / 25545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081494/109.

(140096202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

**Maycon, Société à responsabilité limitée,
(anc. MAYCON, MAY Construction GmbH).**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 154.080.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dritten juni

Vor der unterzeichnenden Notarin Blanche MOUTRIER, mit Amtssitz in Esch-Alzette.

IST ERSCHIENEN:

Herr Mustafa YAPRAK, Freiberufler, geboren in Erzincan (Türkei), am 15. September 1971, wohnhaft in L-2714 Luxembourg, 12, rue du Fort Wallis.

Welcher Kompagent, den amtierenden Notar ersuchte folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "MAY Construction GmbH", abgekürzt "MAYCON", mit Sitz in L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck, eingetragen in Handels- und Firmenregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 154.080 (die "Gesellschaft"), gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notarin Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitz in Esch/Alzette, am 6. Juli 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1659 vom 14. August 2010;

- Dass der Kompagent erklärt der einzige Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass er den amtierenden Notar ersuchte, die von ihm gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft von "MAY Construction GmbH" in "MAYCON" umzubenennen, die Abkürzung wird gelöscht.

sodass Artikel eine (1) der Satzung wie folgt zu lesen ist:

« **Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet "MAYCON" »

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von L-1217 Luxembourg, 12, Rue de Bastogne nach L-5326 Contern, 1, Rue de l'Etang, zu verlegen, sodass Artikel drei (3) der Satzung wie folgt zu lesen ist:

" **Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Contern. Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden".

105563

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst, dass die Anschrift des Geschäftsführers und des Gesellschafters ab sofort wie folgt lautet: L-5326 Contern, 1, Rue de l'Etang.

Vierte Beschluss

Der Rücktritt des Technischen Geschäftsführer, Herrn Javier VALDEZ MARTINEZ, wird angenommen.
Durch Spezialvotum wird ihm Entlastung erteilt für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tage.

Es wird zu Technischen Geschäftsführer ernannt:

Herr Martin HOLLMANN geboren zu Klei-Sien (D) am 02 september 1948, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Am Soutyhof, 8

Der Technischen Geschäftsführer wird für eine unbestimmte Dauer ernannt.

Fünfte Beschluss

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet: für den Bereich Handel durch die alleinige Unterschrift von Herrn Mustafa YAPRAK für den Bereich Bauausführung durch die gemeinsame Unterschrift der vorbenannten Geschäftsführern Mustafa YAPRAK und Martin HOLLMANN.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft auf Grund vorliegender Urkunde entstehen, gehen zu Lasten der Gesellschaft.
Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde zu Esch/Alzette, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden, hat der Komparent zusammen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: YAPRAK, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04/06/2014. Relation: EAC/2014/7808. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 05 juin 2014.

Référence de publication: 2014081719/57.

(140096201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Metro Optic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.072.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "METRO OPTIC S.A.", établie et ayant son siège social à L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 181072, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "HARMONIC DATA", suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3104 du 6 décembre 2013,

et dont les statuts (les "Statuts") ont plus modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 avril 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. De changer le siège social de la société, avec effet immédiat et d'élire domicile au 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, L-2449 Luxembourg;

2. De modifier en conséquence toutes les relations contractuelles relatives à l'ancien siège social de la société et de déléguer à tout membre du conseil, pris individuellement, pouvoir en vue de la signature de tout document, contrat ou publications en ce sens.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires et les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal, Forum Royal, 4^{ème} étage, et de modifier subséquemment la première phrase de l'article 2 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 2. (première phrase). Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de déléguer tous pouvoirs à tout membre du conseil, agissant individuellement, en vue de signer tous document, contrat ou publication en relation avec le transfert du siège social pré-mentionné.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2014. LAC/2014/24737. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 juin 2014.

Référence de publication: 2014081726/65.

(140096491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

LSP Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 93.462,65.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 154.479.

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 31 mars 2014, que l'actionnaire de la société, Mr. Jamie Alexander Simpson, a cédé les parts sociales suivantes dans la société à l'actionnaire LSP Holding Employee Benefit Trust:

- 3,305 parts sociales de classe A
- 3,305 parts sociales de classe B
- 3,305 parts sociales de classe C
- 3,305 parts sociales de classe D
- 3,305 parts sociales de classe E

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 31 mars 2014, que l'actionnaire de la société, Mr. Michael Smith, a cédé les parts sociales suivantes dans la société à l'actionnaire LSP Holding Employee Benefit Trust:

- 3,007 parts sociales de classe A
- 3,007 parts sociales de classe B
- 3,007 parts sociales de classe C
- 3,007 parts sociales de classe D
- 3,007 parts sociales de classe E

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 31 mars 2014, que l'actionnaire de la société, Mr. Richard Barnes, a cédé les parts sociales suivantes dans la société à l'actionnaire LSP Holding Employee Benefit Trust:

- 3,007 parts sociales de classe A
- 3,007 parts sociales de classe B
- 3,007 parts sociales de classe C
- 3,007 parts sociales de classe D
- 3,007 parts sociales de classe E

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 31 mars 2014, que l'actionnaire de la société, Mr. Robert Plant, a cédé les parts sociales suivantes dans la société à l'actionnaire LSP Holding Employee Benefit Trust:

- 1,917 parts sociales de classe A
- 1,917 parts sociales de classe B
- 1,917 parts sociales de classe C
- 1,917 parts sociales de classe D
- 1,917 parts sociales de classe E

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 31 mars 2014, que l'actionnaire de la société, Mr. Stephen John Tabner, a cédé les parts sociales suivantes dans la société à l'actionnaire LSP Holding Employee Benefit Trust:

- 1,851 parts sociales de classe A
- 1,851 parts sociales de classe B
- 1,851 parts sociales de classe C
- 1,851 parts sociales de classe D
- 1,851 parts sociales de classe E

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 31 mars 2014, que l'actionnaire de la société, Mr. Nicholas Robert March, a cédé les parts sociales suivantes dans la société à l'actionnaire LSP Holding Employee Benefit Trust:

- 909 parts sociales de classe A
- 909 parts sociales de classe B
- 909 parts sociales de classe C
- 909 parts sociales de classe D
- 909 parts sociales de classe E

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 31 mars 2014, que l'actionnaire de la société, Mr. Peter Mulligan, a cédé les parts sociales suivantes dans la société à l'actionnaire LSP Holding Employee Benefit Trust:

- 1,289 parts sociales de classe A
- 1,289 parts sociales de classe B
- 1,289 parts sociales de classe C
- 1,289 parts sociales de classe D
- 1,289 parts sociales de classe E

Il résulte d'un contrat sous seing privé signé en date du 31 mars 2014, que l'actionnaire de la société, Mr. Ian Butler, a cédé les parts sociales suivantes dans la société à l'actionnaire LSP Holding Employee Benefit Trust:

- 1,240 parts sociales de classe A
- 1,240 parts sociales de classe B
- 1,240 parts sociales de classe C
- 1,240 parts sociales de classe D
- 1,240 parts sociales de classe E

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2014.

Référence de publication: 2014081690/66.

(140096144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2014.

Milet Ditzingen Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 187.448.

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth of June.

Before Us Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Was held

an extraordinary general meeting of the joint stock company incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name Milet Ditzingen Holdings S.A. (hereinafter, the Company), having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 187448, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 2, 2014, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The General Meeting was presided by Mr Anthony THILLMANY, with professional address at Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary and scrutineer Mrs Michèle SENSI-BERGAMI, with professional address at Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders have been duly convened.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the minutes.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all the shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one million one hundred twenty-one thousand six hundred thirty-two Euro (EUR 1.121.632,00) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to one million one hundred fifty-two thousand six hundred thirty-two Euro (EUR 1.152.632,00) by the creation and issuance of five hundred forty-five thousand three hundred sixteen (545.316) new ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, fully paid up and vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares (the Ordinary Shares), and of five hundred seventy-six thousand three hundred sixteen (576.316) non-voting mandatorily redeemable preferred shares within the meaning of article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and fully paid up (the NVMRPS).

Subscription by the Sole Shareholder and full payment of the Ordinary Shares, for an aggregate amount of five hundred forty-five thousand three hundred sixteen Euro (EUR 545.316,00) corresponding to the new Ordinary Shares' aggregate nominal value, together with a total share premium in the amount of nine million twenty-eight thousand nine hundred forty-seven Euro (EUR 9.028.947,00), by contribution in cash in the total amount of nine million five hundred seventy-four thousand two hundred sixty-three Euro (EUR 9.574.263,00).

Subscription by the Sole Shareholder, and full payment of the NVMRPS, for an amount of five hundred seventy-six thousand three hundred sixteen Euro (EUR 576.316,00) corresponding to the NVMRPS' aggregate nominal value, together with a total share premium in the amount of twenty-six million three hundred eighteen thousand four hundred twenty-one Euro (EUR 26.318.421,00), by contribution in cash in the total amount of twenty-six million eight hundred ninety-four thousand seven hundred thirty-seven Euro (EUR 26.894.737,00).

2. Determination of the rights and obligations attached to the NVMRPS and subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one million one hundred fifty-two thousand six hundred thirty-two Euro (EUR 1.152.632,00) represented by five hundred seventy-six thousand three hundred sixteen (576.316) ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up (the Ordinary Shares), and of five hundred seventy-six thousand three hundred sixteen (576.316) non-voting mandatorily redeemable preferred shares within the meaning of article 49-8 of the Law, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up (the NVMRPS).

The Ordinary Share and the NVMRPS are collectively referred to as the Shares.

The Shares shall be in registered form only.

The Shares are freely transferable.

Each Ordinary Share gives to its holders the same voting rights, and the holders of Ordinary Shares have voting rights equal to the portion of Ordinary Shares they hold.

The holders of the NVMRPS have no voting rights, except in the situations provided for by article 46 of the Law. The holders of the NVMRPS dispose of a voting right in all general shareholders' meetings deciding about:

- (i) the issue of new preference shares;
- (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to the non-voting shares;
- (iii) the conversion of non-voting preferred shares into ordinary shares;
- (iv) the decrease of the Company's share capital;
- (v) the amendment of the Company's object;
- (vi) the issue of convertible bonds by the Company;
- (vii) the anticipated dissolution of the Company;
- (viii) the transformation of the Company in another legal form.

The Ordinary Shares and the NVMRPS may be issued with or without premium, under the conditions provided by the Law and these Articles. Any amount of share premium that has been or will be paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares will remain attached to the Ordinary Shares and will be allocated to a special reserve to be designated as an account of premium attached to Ordinary Shares (Share Premium Attached to Ordinary Shares). Any amount of share premium that has been or will be paid in addition to the nominal value of the NVMRPS will remain attached to the NVMRPS and will be allocated to a special reserve to be designated as an account of premium attached to NVMRPS (Share Premium Attached to NVMRPS).

Share Premium Attached to NVMRPS may be repaid to the shareholders upon decision of the Board of Directors.

The holder of each NVMRPS is entitled to receive a preferred, cumulative and annual dividend of an amount equal to seven percent (7%) of the subscription price of the NVMRPS. The holders of the NVMRPS are not entitled to any other dividend.

The redemption date of the NVMRPS shall be the thirtieth (30th) calendar day after the date occurring the earliest among any of the following events (the Redemption Date):

- (i) the sale by the Company of the entirety of its participation in its subsidiary;
- (ii) the sale by the Company's subsidiary of its participations in its own subsidiary(ies);
- (iii) the voluntary dissolution of the Company's subsidiary.

The Redemption Date may be extended by mutual agreement of the Company and the NVMRPS holders. On the Redemption Date the NVMRPS shall be redeemed and cancelled, and the Company's share capital shall be decreased by the corresponding nominal value.

The redemption price of each NVMRPS redeemed is represented by the sum of its nominal value, plus the amount of any preference dividends accrued, but unpaid to which the NVMRPS holder is entitled on the redemption date and the amount of the share premium attached to the NVMRPS that has not been reimbursed to its holder prior to the redemption date."

3. Insertion of three new paragraphs (paragraphs 3, 4 and 5) to the Article 21 of the articles of association and subsequent amendment of article 21, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided however that the NVMRPS shall accrue an annual preferential dividend, payable before any other dividend distribution, in an amount equal to seven percent (7%) of the NVMRPS subscription value (the Preferential Dividend).

Should the Company be unable to pay the Preferential Dividend for a given year because of insufficient distributable profit, the Preferential Dividend that should have been paid during that year shall be cumulative and carried forward to the next financial year.

Any additional dividend distribution by the Company shall only benefit to the holders of Ordinary Shares; the holders of NVMRPS shall not be entitled to any other dividend distribution apart from the Preferential Dividend."

4. Insertion of a new paragraph to the Article 22 of the articles of association and subsequent amendment of article 22, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 22.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The liquidation result resulting of the realization of the Company's assets after settlement of all its liabilities shall be allocated first to the holders of NVMRPS until they receive an amount equal to its nominal value, plus the amount of any

preference dividends accrued, but unpaid to which the NVMRPS holder is entitled prior to the liquidation date and the amount of the share premium attached to the NVMRPS that has not been reimbursed to its holder prior to the liquidation date. The remaining amount of the liquidation result, if any, shall be allocated to the holders of Ordinary Shares in proportion to their shareholding in the Company.”

After discussion and deliberation of the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred twenty-one thousand six hundred thirty-two Euro (EUR 1.121.632,00) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31.000,00) to one million one hundred fifty-two thousand six hundred thirty-two Euro (EUR 1.152.632,00) by the creation and issuance of five hundred forty-five thousand three hundred sixteen (545.316) new ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, fully paid up and vested with the same rights and obligations as the existing ordinary shares (the Ordinary Shares), and of five hundred seventy-six thousand three hundred sixteen (576.316) non-voting mandatorily redeemable preferred shares within the meaning of article 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each and fully paid up (the NVMRPS).

Subscription - Payment

The sole shareholder resolves to subscribe for the new Ordinary Shares and to fully pay them up in the amount of five hundred forty-five thousand three hundred sixteen Euro (EUR 545.316,00) corresponding to the new Ordinary Shares' aggregate nominal value, together with a total share premium in the amount of nine million twenty-eight thousand nine hundred forty-seven Euro (EUR 9.028.947,00), by contribution in cash in the total amount of nine million five hundred seventy-four thousand two hundred sixty-three Euro (EUR 9.574.263,00).

The sole shareholder resolves to subscribe for the NVMRPS and to fully pay them up in the amount of five hundred seventy-six thousand three hundred sixteen Euro (EUR 576.316,00) corresponding to the NVMRPS' aggregate nominal value, together with a total share premium in the amount of twenty-six million three hundred eighteen thousand four hundred twenty-one Euro (EUR 26.318.421,00), by contribution in cash in the total amount of twenty-six million eight hundred ninety-four thousand seven hundred thirty-seven Euro (EUR 26.894.737,00).

The aggregate amount of thirty-six million four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 36.469.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The sole shareholder resolves to determine the rights and obligations attached to the NVMRPS and to subsequently amend article 5 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at one million one hundred fifty-two thousand six hundred thirty-two Euro (EUR 1.152.632,00) represented by five hundred seventy-six thousand three hundred sixteen (576.316) ordinary shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up (the Ordinary Shares), and of five hundred seventy-six thousand three hundred sixteen (576.316) non-voting mandatorily redeemable preferred shares within the meaning of article 49-8 of the Law, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up (the NVMRPS). The Ordinary Share and the NVMRPS are collectively referred to as the Shares.

The Shares shall be in registered form only.

The Shares are freely transferable.

Each Ordinary Share gives to its holders the same voting rights, and the holders of Ordinary Shares have voting rights equal to the portion of Ordinary Shares they hold.

The holders of the NVMRPS have no voting rights, except in the situations provided for by article 46 of the Law. The holders of the NVMRPS dispose of a voting right in all general shareholders' meetings deciding about:

- (i) the issue of new preference shares;
- (ii) the determination of the preferential cumulative dividend attached to the non-voting shares;
- (iii) the conversion of non-voting preferred shares into Ordinary Shares;
- (iv) the decrease of the Company's share capital;
- (v) the amendment of the Company's object;
- (vi) the issue of convertible bonds by the Company;
- (vii) the anticipated dissolution of the Company;
- (viii) the transformation of the Company in another legal form.

The Shares may be issued with or without premium, under the conditions provided by the Law and these Articles. Any amount of share premium that has been or will be paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares will remain attached to the Ordinary Shares and will be allocated to a special reserve to be designated as an account of

premium attached to Ordinary Shares (Share Premium Attached to Ordinary Shares). Any amount of share premium that has been or will be paid in addition to the nominal value of the NVMRPS will remain attached to the NVMRPS and will be allocated to a special reserve to be designated as an account of premium attached to NVMRPS (Share Premium Attached to NVMRPS).

Share Premium Attached to NVMRPS may be repaid to the shareholders upon decision of the Board of Directors.

The holder of each NVMRPS is entitled to receive a preferred, cumulative and annual dividend of an amount equal to seven percent (7%) of the subscription price of the NVMRPS. The holders of the NVMRPS are not entitled to any other dividend.

The redemption date of the NVMRPS shall be the thirtieth (30th) calendar day after the date occurring the earliest among any of the following events (the Redemption Date):

- (i) the sale by the Company of the entirety of its participation in its subsidiary;
- (ii) the sale by the Company's subsidiary of its participations in its own subsidiary(ies);
- (iii) the voluntary dissolution of the Company's subsidiary.

The Redemption Date may be extended by mutual agreement of the Company and the NVMRPS holders. On the Redemption Date the NVMRPS shall be redeemed and cancelled, and the Company's share capital shall be decreased by the corresponding nominal value.

The redemption price of each NVMRPS redeemed is represented by the sum of its nominal value, plus the amount of any preference dividends accrued, but unpaid to which the NVMRPS holder is entitled on the redemption date and the amount of the share premium attached to the NVMRPS that has not been reimbursed to its holder prior to the redemption date.”

Third resolution

The sole shareholder resolves to insert three new paragraphs (paragraphs 3, 4 and 5) under article 21 of the articles of association of the Company and to subsequently amend article 21, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 21.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company, provided however that the NVMRPS shall accrue an annual preferential dividend, payable before any other dividend distribution, in an amount equal to seven percent (7%) of the NVMRPS subscription value (the Preferential Dividend).

Should the Company be unable to pay the Preferential Dividend for a given year because of insufficient distributable profit, the Preferential Dividend that should have been paid during that year shall be cumulative and carried forward to the next financial year.

Any additional dividend distribution by the Company shall only benefit to the holders of Ordinary Shares; the holders of NVMRPS shall not be entitled to any other dividend distribution apart from the Preferential Dividend.”

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to insert a new paragraph under article 22 of the articles of association of the Company and to subsequently amend article 22, to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 22.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

The liquidation result resulting of the realization of the Company's assets after settlement of all its liabilities shall be allocated first to the holders of NVMRPS until they receive an amount equal to, for each NVMRPS, its nominal value, plus the amount of any preference dividends accrued, but unpaid to which the NVMRPS holder is entitled prior to the liquidation date and the amount of the share premium attached to the NVMRPS that has not been reimbursed to its holder prior to the liquidation date. The remaining amount of the liquidation result, if any, shall be allocated to the holders of Ordinary Shares in proportion to their shareholding in the Company.”

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand six hundred euros (EUR 6,600.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-sept juin.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires la société anonyme établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de «Milet Ditzingen Holdings S.A. (ci-après, la Société), ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187448, constituée par acte du notaire soussigné, en date du 2 juin 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg). Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million cent vingt et un mille six cent trente-deux Euro (EUR 1.121.632,00), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) à un million cent cinquante-deux mille six cent trente-deux Euro (EUR 1.152.632,00) par la création et l'émission de cinq cent quarante-cinq mille trois cent seize (545.316) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00 EUR) chacune, intégralement libérées et investies des mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes (les Actions Ordinaires), et de cinq cent soixante-seize mille trois cent seize (576.316) actions préférentielles sans droit de vote obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et intégralement libérées (les NVMRPS).

Souscription par l'actionnaire unique, et libération intégrale des Actions Ordinaires, par paiement en numéraire d'un montant total de cinq cent quarante-cinq mille trois cent seize Euro (EUR 545.316,00) correspondant à la valeur nominale totale des Actions Ordinaires, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions vingt-huit mille neuf cent quarante-sept Euro (EUR 9.028.947,00), par apport en numéraire d'un montant total de neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-trois Euro (EUR 9.574.263,00).

Souscription par l'actionnaire unique, et libération intégrale des NVMRPS, par paiement en numéraire d'un montant total de cinq cent soixante-seize mille trois cent seize Euro (EUR 576.316,00) correspondant à la valeur nominale totale des NVMRPS, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-six millions trois cent dix-huit mille quatre cent vingt et un Euro (EUR 26.318.421,00), par apport en numéraire d'un montant total de vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-sept Euro (EUR 26.894.737,00).

2. Détermination des droits et obligations des NVMRPS modification consécutive de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent cinquante-deux mille six cent trente-deux Euro (EUR 1.152.632,00), représenté par cinq cent soixante-seize mille trois cent seize (576.316) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées (les Actions Ordinaires) et cinq cent soixante-seize mille trois cent seize (576.316) actions préférentielles sans droit de vote obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées (les NVMRPS).

Les Actions Ordinaires et les NVMRPS sont collectivement désignés comme les Actions

Toutes les actions sont nominatives.

Les Actions sont librement transmissibles.

Chaque Action Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque détenteur d'Action(s) Ordinaire(s) a un/des droit(s) de vote proportionnel(s) à une telle détention d'Action(s) Ordinaire(s).

Aucune des NVMRPS n'autorise ses détenteurs à quelque droit de vote que ce soit, à l'exception des cas prévus à l'article 46 de la Loi. Ils sont autorisés à prendre part au vote de toute assemblée générale appelée à se prononcer sur un des sujets suivants:

- (i) sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droit(s) préférentiel(s);
- (ii) sur la détermination du dividende préférentiel cumulé attaché aux actions sans droit de vote;
- (iii) sur la conversion des actions préférentielles sans droit de vote en Actions Ordinaires;
- (iv) sur la réduction du capital social de la Société;
- (v) sur la modification de l'objet social de la Société;
- (vi) sur l'émission d'obligations convertibles par la Société;
- (vii) sur la dissolution anticipée de la Société;
- (viii) la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les Actions Ordinaires et les MRPS peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, selon les conditions prévues par la Loi et les présents Statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été ou devra être versé en plus de la valeur nominale des Actions Ordinaires devra rester attaché aux Actions Ordinaires et être affecté à une réserve spéciale qui sera désignée en tant que compte de prime d'émission attachée aux Actions Ordinaires (la Prime d'Emission Attachée aux Actions Ordinaires). Tout montant de prime d'émission qui a été ou devra être versé en plus de la valeur nominale des NVMRPS devra rester attaché aux NVMRPS et être affecté à une réserve spéciale qui sera désignée en tant que compte de prime d'émission attachée aux NVMRPS (la Prime d'Emission Attachée aux NVMRPS).

La Prime d'Emission Attachée aux NVMRPS pourra être remboursée aux actionnaires sur simple délibération du conseil d'administration.

Chaque NVMRPS donne droit à un dividende préférentiel annuel cumulé d'un montant égal à sept pourcent (7%) du prix de souscription. Les détenteurs de NVMRPS n'ont droit à aucun autre dividende.

La date de rachat de chaque NVMRPS sera le trentième (30^e) jour calendrier suivant la date qui surviendra en premier parmi l'un des événements suivants (la Date de Rachat):

- (i) la vente par la Société de la totalité de sa participation dans sa filiale;
- (ii) la vente par la filiale de la Société de ses participations dans sa propre filiale(s);
- (iii) la dissolution volontaire de la filiale de la Société.

La Date de Rachat peut être prolongé d'un commun accord de la Société et les titulaires NVMRPS. A la Date de Rachat, chaque NVMRPS sera rachetée et annulée, et le capital social de la Société sera réduit de la valeur nominale correspondante.

Le prix de rachat de chaque NVMRPS rachetée est représenté par la somme de sa valeur nominale, majorée du montant des dividendes préférentiels cumulés, mais non payés auquel le titulaire de la NVMRPS a droit à la date de rachat et du montant de la prime d'émission attachée à la NVMRPS qui n'a pas été remboursé à son titulaire avant la date de rachat.»

3. Insertion de trois nouveaux alinéas (alinéas 3, 4 et 5) à l'Article 21 des statuts and modification consécutive de l'article 21, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société. Cependant les détenteurs de NVMRPS doivent recevoir un dividende préférentiel annuel, payable avant toute distribution, d'un montant égale à sept pourcent (7%) de la valeur de souscription des NVMRPS (le Dividende Préférentiel).

Si la Société ne pouvait payer le Dividende Préférentiel pour un exercice donné en raison d'un bénéfice distribuable insuffisant, le dividende préférentiel qui aurait dû être payé au titre de cet exercice doit être reporté de manière cumulative sur l'exercice suivant.

Toute distribution additionnelle de dividende par la Société ne pourra avoir lieu qu'en faveur des détenteurs d'actions ordinaires; les détenteurs de NVMRPS n'ont droit qu'au seul Dividende Préférentiel.»

4. Insertion d'un nouvel alinéa à l'Article 22 des statuts and modification consécutive de l'article 22, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le résultat de la liquidation résultant de la réalisation des actifs de la société après paiement de toutes ses dettes est attribué en priorité aux détenteurs de NVMRPS jusqu'à ce qu'ils reçoivent un montant égal à la valeur nominale, majorée du montant des dividendes préférentiels accumulés, mais non payés à dont le titulaire de la NVMRPS est en droit avant la date de liquidation et du montant de la prime d'émission attachée à la NVMRPS qui n'a pas été remboursé à son titulaire avant la date de liquidation. Le montant restant du résultat de la liquidation, le cas échéant, sera alloué aux titulaires des Actions Ordinaires en proportion de leur participation dans la Société.»

Après avoir approuvé l'agenda et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent vingt et un mille six cent trente-deux Euro (EUR 1.121.632,00), afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille Euro (EUR 31.000,00) à un million cent cinquante-deux mille six cent trente-deux Euro (EUR 1.152.632,00) par la création et l'émission de cinq cent quarante-cinq mille trois cent seize (545.316) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00 EUR) chacune, intégralement libérées et investies des mêmes droits et obligations que les actions ordinaires existantes (les Actions Ordinaires), et de cinq cent soixante-seize mille trois cent seize (576.316) actions préférentielles sans droit de vote obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et intégralement libérées (les NVMRPS).

Souscription - Paiement

L'actionnaire unique décide de souscrire aux Actions Ordinaires et de les libérer intégralement pour un montant total de cinq cent quarante-cinq mille trois cent seize Euro (EUR 545.316,00) correspondant à la valeur nominale totale des Actions Ordinaires, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions vingt-huit mille neuf cent quarante-sept Euro (EUR 9.028.947,00), par apport en numéraire d'un montant total de neuf millions cinq cent soixante-quatorze mille deux cent soixante-trois Euro (EUR 9.574.263,00).

L'actionnaire unique décide de souscrire aux NVMRPS et de les libérer intégralement pour un montant total de cinq cent soixante-seize mille trois cent seize Euro (EUR 576.316,00) correspondant à la valeur nominale totale des NVMRPS, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de vingt-six millions trois cent dix-huit mille quatre cent vingt et un Euro (EUR 26.318.421,00), par apport en numéraire d'un montant total de vingt-six millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent trente-sept Euro (EUR 26.894.737,00).

Le montant total de trente-six millions quatre cent soixante-neuf mille Euro (EUR 36.469.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et est maintenant à la disposition de la Société, preuve de quoi a été donnée au notaire, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de déterminer des droits et obligations des NVMRPS et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent cinquante-deux mille six cent trente-deux Euro (EUR 1.152.632,00), représenté par cinq cent soixante-seize mille trois cent seize (576.316) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées (les Actions Ordinaires) et cinq cent soixante-seize mille trois cent seize (576.316) actions préférentielles sans droit de vote obligatoirement rachetables au sens de l'article 49-8 de la Loi, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées (les NVMRPS).

Les Actions Ordinaires et les NVMRPS sont collectivement désignées comme les Actions

Toutes les Actions sont nominatives.

Les Actions sont librement transmissibles.

Chaque Action Ordinaire confère un droit de vote identique et chaque détenteur d'Action(s) Ordinaire(s) a un/des droit(s) de vote proportionnel(s) à une telle détention d'Action(s) Ordinaire(s).

Aucune des NVMRPS n'autorise ses détenteurs à quelque droit de vote que ce soit, à l'exception des cas prévus à l'article 46 de la Loi. Ils sont autorisés à prendre part au vote de toute assemblée générale appelée à se prononcer sur un des sujets suivants:

- (i) sur l'émission de nouvelles actions jouissant de droit(s) préférentiel(s);
- (ii) sur la détermination du dividende préférentiel cumulé attaché aux actions sans droit de vote;
- (iii) sur la conversion des actions préférentielles sans droit de vote en Actions Ordinaires;
- (iv) sur la réduction du capital social de la Société;
- (v) sur la modification de l'objet social de la Société;
- (vi) sur l'émission d'obligations convertibles par la Société;
- (vii) sur la dissolution anticipée de la Société;

(viii) la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

Les Actions peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, selon les conditions prévues par la Loi et les présents Statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été ou devra être versé en plus de la valeur nominale des Actions Ordinaires devra rester attaché aux Actions Ordinaires et être affecté à une réserve spéciale qui sera désignée en tant que compte de prime d'émission attachée aux Actions Ordinaires (la Prime d'Emission Attachée aux Actions Ordinaires). Tout montant de prime d'émission qui a été ou devra être versé en plus de la valeur nominale des NVMRPS devra rester attaché aux NVMRPS et être affecté à une réserve spéciale qui sera désignée en tant que compte de prime d'émission attachée aux NVMRPS (la Prime d'Emission Attachée aux NVMRPS).

La Prime d'Emission Attachée aux NVMRPS pourra être remboursée aux actionnaires sur simple délibération du Conseil d'Administration.

Chaque NVMRPS donne droit à un dividende préférentiel annuel cumulé d'un montant égal à sept pour cent (7%) du prix de souscription des NVMRPS. Les détenteurs de NVMRPS n'ont droit à aucun autre dividende.

La date de rachat de chaque NVMRPS sera le trentième (30e) jour calendaire suivant la date qui surviendra en premier parmi l'un des événements suivants (la Date de Rachat):

- (i) la vente par la Société de la totalité de sa participation dans sa filiale;
- (ii) la vente par la filiale de la Société de ses participations dans sa/ses propre(s) filiale(s);
- (iii) la dissolution volontaire de la filiale de la Société.

La Date de Rachat peut être prolongée d'un commun accord entre la Société et les titulaires de NVMRPS. A la Date de Rachat, chaque NVMRPS sera rachetée et annulée, et le capital social de la Société sera réduit de la valeur nominale correspondante.

Le prix de rachat de chaque NVMRPS rachetée est représenté par la somme de sa valeur nominale, majorée du montant des dividendes préférentiels cumulés, mais non payés auquel le titulaire de la NVMRPS a droit à la date de rachat et du montant de la prime d'émission attachée à la NVMRPS qui n'a pas été remboursé à son titulaire avant la date de rachat.»

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'insérer trois nouveaux alinéas (alinéas 3, 4 et 5) à l'article 21 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 21, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 21.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société. Cependant les détenteurs de NVMRPS doivent recevoir un dividende préférentiel annuel, payable avant toute autre distribution de dividende, d'un montant égal à sept pour cent (7%) de la valeur de souscription des NVMRPS (le Dividende Préférentiel).

Si la Société ne peut payer le Dividende Préférentiel pour un exercice donné en raison d'un bénéfice distribuable insuffisant, le Dividende Préférentiel qui aurait dû être payé au titre de cet exercice doit être reporté de manière cumulative sur l'exercice suivant.

Toute distribution additionnelle de dividende par la Société ne pourra avoir lieu qu'en faveur des détenteurs d'actions Ordinaires; les détenteurs de NVMRPS n'ont droit qu'au seul Dividende Préférentiel.»

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide d'insérer un nouvel alinéa à l'article 22 des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 22, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le résultat de la liquidation résultant de la réalisation des actifs de la société après paiement de toutes ses dettes est attribué en priorité aux détenteurs de NVMRPS jusqu'à ce qu'ils reçoivent un montant égal, pour chaque NVMRPS, à la valeur nominale, majorée du montant des dividendes préférentiels accumulés, mais non payés à dont le titulaire de la NVMRPS est en droit avant la date de liquidation et du montant de la prime d'émission attachée à la NVMRPS qui n'a pas été remboursé à son titulaire avant la date de liquidation. Le montant restant du résultat de la liquidation, le cas échéant, sera alloué aux titulaires des Actions Ordinaires en proportion de leur participation dans la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cent euros (EUR 6.600,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch/Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: THILLMANY, SENSI-BERGAMI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18/06/2014. Relation: EAC/2014/8395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 19 juin 2014.

Référence de publication: 2014086345/459.

(140101899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2014.

Bovent S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 158.465.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082110/9.

(140097679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Abacus 2 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 173.426.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014082019/10.

(140097152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Danissa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 137.463.

Par leurs courriers adressés à la société DANISSA S.A., il résulte que:

- Monsieur Jeannot DIDERRICH, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Roland DE CILLIA, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 45-47 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Administrateur,

- Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1 avenue de la Gare L-1611 Luxembourg,

ont démissionné de leur fonction d'Administrateur de ladite société et ce, avec effet au 26 mai 2014;

- La société Benoy Kartheiser Management Sarl a démissionné de sa fonction de Commissaire aux Comptes et ce, avec effet au 26 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANISSA S.A.

Référence de publication: 2014082971/18.

(140097881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Culloden S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 138.194.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014082126/9.
(140097538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Atawad Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 174.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014082041/10.

(140097788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

Friedhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.
R.C.S. Luxembourg B 91.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 3 juin 2014

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mr. Jean-Pierre SCHMITZ, cultivateur, Diekirch.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig.

Mr. Albert WILDGEN, avocat, Luxembourg.

Mr. René STEICHEN, avocat, Diekirch.

Mme Nathalie MAIER, employée, Schrassig.

Mme Maryse GREISCH, conseiller fiscal, Luxembourg.

Elit commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES Sàrl, 23, rue des Bruyères L - 1274 HOWALD.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

1. Est réélu Président pour un an Mr. Jean-Pierre SCHMITZ, Diekirch.

2. Est nommé administrateur-délégué pour un an M. Jacquot SCHWERTZER, Schrassig.

Sont nommés fondés de pouvoirs pour un an:

- Mme Valérie WEBER, 2, rue du juge de Paix F - 57100 THIONVILLE-OETRANGE

- Mr. Dominique SALVI, 40 bis, rue du Tivoli F - 54400 LONGWY-HAUT

3. Les pouvoirs sont fixés comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 100.000 € (cent mille euros) par la seule signature de l'Administrateur-délégué.

c) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000 € (quinze mille euros) par la signature d'un fondé de pouvoirs.

d) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014083743/35.

(140099173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2014.

Beaconinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.312.

L'an deux mille quatorze, le cinq juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Beaconinvest S.A.», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 101.312, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Bonnevoie-Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juin 2004, publié au Mémorial C numéro 828 du 12 août 2004 (la «Société»).

Le capital social est fixé à dix-neuf millions neuf cent cinquante mille euro (EUR 19.950.000) représenté par treize mille six cent cinquante et une (13.651) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette Le Président désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGODE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Décision d'autoriser l'émission de titres dématérialisés par la société;

2. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 3 des statuts de la société et ajout d'un article 12bis afin de refléter la décision prise dans la résolution précédente.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions ont été repris sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront enregistrées avec ces minutes.

III. Il apparaît de la liste de présence que les treize mille six cent cinquante et une (13.651) actions sans désignation de valeur nominale en circulation représentant l'intégralité du capital social de la Société, actuellement établi à dix-neuf millions neuf cent cinquante mille euro (EUR 19.950.000), entièrement libéré, sont présentes ou représentées à la présente assemblée, si bien que l'assemblée peut valablement statuer sur tous les points repris à l'ordre du jour

IV. Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser la société à émettre des titres dématérialisés, ainsi qu'il est désormais permis par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, modifiée par la loi du 6 avril 2013 relative aux titres dématérialisés.

L'assemblée décide que les statuts de la société seront modifiés en conséquence.

Deuxième résolution

Suite à la décision prise dans la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 3 des statuts de la société et d'y ajouter un article 12bis comme suit:

« **Art. 5. Alinéa 3.** Les titres sont nominatifs, au porteur, ou dématérialisés, au gré de l'actionnaire.

Art. 12bis. Les porteurs d'actions dématérialisées peuvent accéder à l'assemblée générale et exercer leurs droits en conformité avec les dispositions de l'article 71 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentaire, les mandataires des parties comparantes et les membres du bureau ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Maria Santiago, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juin 2014. Relation: EAC/2014/8111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014082098/54.

(140097411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2014.

**Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Fel Partners Duisberg).**

Capital social: EUR 2.057.325,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 100.961.

—
In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of June.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of FEL Partners Duisberg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 14 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 745 on 21 July 2004 and which articles have been amended for the last time by a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, dated 7 February 2008, published in the Mémorial number 1041 of 26 April 2008.

The Meeting was opened under the chairmanship of Solange Wolter-Schieres, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary and scrutineer Elsa Idir, residing in Luxembourg.

After the constitution of the bureau of the Meeting, the Chairman declared and requested the notary to record:

I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the bureau of the Meeting and the notary. The aforesaid list shall be attached to the present deed and registered therewith. The proxies given shall be initialled *in varietur* by the members of the bureau of the Meeting and by the notary and shall be attached in the same way to this document.

II. It appears from the attendance list that all the shares in issue, were represented at the Meeting.

III. As a result of the foregoing, the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the sole item on the agenda.

IV. That the agenda of the Meeting is the following:

- Change of the name of the Company into "Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l." and consequential amendment of Article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** " The Company's name is Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l..

Thereafter, the Meeting passed the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolved to change the name of the Company into "Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l." and to consequentially amend Article 2 of the articles of the Company as set forth in the agenda.

There being no further item on the agenda the extraordinary general meeting of the shareholders was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau and the holders of proxies signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de FEL Partners Duisberg S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 745 du 21 juillet 2004 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg daté du 7 février 2008, publié au Mémorial numéro 1041 du 26 avril 2008.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Elsa Idir, demeurant à Luxembourg.

Une fois le bureau de l'Assemblée constitué, la Présidente a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Les noms des associés présents à l'assemblée ou dûment représentés par procuration, les procurations des associés représentés et le nombre de parts sociales détenues par chaque associé sont indiqués sur une liste de présence, signée par les associés présents, les représentants des associés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire. Cette liste restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui. Les procurations seront paraphées ne varietur par les membres du bureau de l'Assemblée et par le notaire et doivent être ainsi annexées au présent document.

II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales émises étaient représentées à l'Assemblée.

III. A la suite de quoi, la présente Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur le point unique de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

- Changement de dénomination de la Société en «Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l.» et modification en conséquence de l'article 2 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 2.** » Le nom de la société est Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l..

À la suite de quoi, l'Assemblée a adopté la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée a décidé de changer la dénomination de la Société en «Logicor (Loren) Duisberg S.à r.l.» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée extraordinaire des associés a été clôturée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, les membres du bureau et les porteurs de procurations ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: E. IDIR, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27234. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087688/86.

(140104303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.

Arg Real Estate 5 Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 348.100,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 125.478.

En date du 8 Juin 2014 les associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Janina Messinger de son poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Gérald Welvaert de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Nikhil Alok Gupta, né le 14 Août 1984 à New Delhi, Inde et résidant professionnellement au 14 Bundesplatz 6300 Zug, Suisse, au poste de gérant A avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Declan Michael McGrath, né le 20 Décembre 1975 à Limerick, Irlande et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014;
- Election de M. Karol Maziukiewicz, né le 10 Mars 1977 à Elk, Pologne, et résidant professionnellement au 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 8 Juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014082807/21.

(140098631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2014.

Ideal Standard International Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.376.

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of June.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ideal Standard International Acquisition, a société à responsabilité limitée, organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 100.000, having its registered office at 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.161, here represented by Mrs Madia Camara, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder"), representing the entire share capital of Ideal Standard International Equity S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.376, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 5 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1295 on 21 May 2014.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, adopts and requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mr. Gary Cleaver from the board of directors of the Company as of the date hereof and that he shall be granted full discharge for the exercise of his mandate as director of the Company in the context of the next shareholder's meeting resolving on the annual accounts of the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder decides to appoint:

- Mr. Aurélien Vasseur, born on 8 January 1976 in Seclin, France, professionally residing at 4, Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- Mr. David Hamill, born on 14 July 1957 in Airdrie, United Kingdom, residing at Kingsley House, 12 Sunning Avenue, Sunningdale, Berkshire SL5 9PN, United Kingdom;

- Mr. Aaron Rosenstein, born on 17 August 1980 in New York, United States of America, professionally residing at Anchorage Capital Europe, LLP, 101 St. Martin's Lane, 5th Floor, London WC2N 4AZ, United Kingdom;

- Mr. Joao Margarido, born on 26 June 1975 in Rossio Ao Sul do Tejo Abrantes, Portugal, professionally residing at Anchorage Capital Luxembourg S.à r.l., 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Hugo Froment, born on 22 February 1974 in Laxou, France, professionally residing at Intertrust, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

to the board of directors of the Company with effect as of the date hereof and until the annual general meeting of shareholders resolving on the accounts for the financial year ended 31 December 2018.

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company to 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and consequently to amend article 4.1 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **4.1.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2.4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **2.4.** The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts as well as those entities to which it may provide assistance pursuant to Article 2.2 above.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23 of the articles of association of the Company relating to the representation of the Company towards third parties, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of at least six (6) directors.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by a meeting of the board of directors, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.”

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles of the Company, which shall now read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name of Ideal Standard International Equity S.A. (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association and any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio. This includes but is not limited to investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, intragroup loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

2.2 The Company may also provide assistance in any form including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company’s subsidiaries and to entities which form part of the same group of companies as the Company. The Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company’s best interest and does not trigger any license requirements.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts as well as those entities to which it may provide assistance pursuant to Article 2.2 above.

2.5 In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, or useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances;

such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by three million one hundred thousand (3,100,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

7.3 The shares are freely transferable subject to the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association, and subject to any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time.

If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meeting of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the statutory auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the statutory auditor(s) upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

9.3 The convening notices for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof needs to be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and have waived any convening requirement the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at 11:00 o'clock (a.m.). If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and as may be set down by the Law or in any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder (s) from time to time.

10.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders. The board of directors may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share is entitled to one (1) vote.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, or by any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein or by any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the Company's share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the proportion of the share capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. By such an adjournment of a general meeting of shareholders, any resolution already adopted shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two (2) of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The members of the board of directors shall be appointed at a general meeting by a majority of the votes cast at such meeting.

16.2 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least six (6) members.

16.3 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders, or by any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time.

16.4 Without prejudice to the generality of the rights and powers of the directors and the board of directors under Luxembourg law and these articles of association, the board of directors' approval shall be required for the following matters:

Business structure and scope

16.4.1 the creation or dissolution, purchase or sale of a legal entity, of any kind;

16.4.2 the material creation, extension, reduction or termination of businesses;

16.4.3 the conclusion of joint venture agreements or partnerships;

16.4.4 any merger, amalgamation or consolidation of a Group Company with any other entity or the spin-off of a substantial portion of the business of a Group Company, other than a merger, amalgamation or consolidation of the Company solely for the purpose of consummating an Initiated IPO or sale pursuant to any drag-along right contained in any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time;

16.4.5 the conclusion, modification or termination of any tax-pooling agreement;

Acquisitions and investments

16.4.6 any decision involving immediate or future expenditure, investment or commitment by the Company, in one or more instalments, not in the Annual Budget and exceeding a total amount of five hundred thousand euros (EUR 500,000) per project or would result in the aggregate to a deviation of more than one million euros (EUR 1,000,000) from the Annual Budget;

16.4.7 the incurring of any expense by the Company by the acquisition of any business or of any tangible or intangible asset (other than the assets referred to in Article 16.4.8 below) (an "Investment") (i) that exceeds the amount set out in the Annual Budget for such Investment by one million euros (EUR 1,000,000) per project, or (ii) which would result in the aggregate amount of the Annual Budget with respect to Investments being exceeded by more than five per cent.;

16.4.8 the acquisition, subscription, exchange or transfer of any kind or amount of securities, except money market or similar short-term investments related to cash management operations in the normal course of business;

Disposals and sale

16.4.9 the sale, conveyance, transfer or other disposition, whether in a single transaction or a series of related transactions, of property or assets of the Company or any Subsidiary of the Company with an aggregate fair market value in excess of one million euros (EUR 1,000,000) or representing revenue exceeding one million euros (EUR 1,000,000) in the last financial year (or the Local Currency Equivalent);

Borrowings, obligations and issuance of securities

16.4.10 the approval, drawdown, application of and/or repayment by the Company or any Subsidiary of, borrowings, other than the short-term borrowings to fund cash flow or working capital in the normal course of business, from any entity outside the Group in any way (particularly by way of a financial lease) of an amount greater than two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000) per transaction during the same financial year or would in the aggregate exceed one million euros (EUR 1,000,000) during the same financial year, save as permitted pursuant to the terms of any written agreement entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time;

16.4.11 other than indebtedness for borrowed money subject to Article 16.4.10, the Company or any of its Subsidiaries assuming any obligations (fixed or contingent), whether in a single transaction or a series of related transactions, with a principal amount in excess of one million euros (EUR 1,000,000) (or the Local Currency Equivalent), other than as permitted by Article 16.4.10;

16.4.12 the agreement for or amendment of agreements relating to a loan to any entity outside the Group of any amount in excess of two hundred fifty thousand euros (EUR 250,000) or would in the aggregate exceed five hundred thousand euros (EUR 500,000) during the same financial year for the Group;

16.4.13 the granting by the Company or any of its subsidiaries of any charge, pledge, guarantee or any other security, or guarantee of an undertaking made by them or by a third party above renewed or budgeted levels, in excess of two

hundred fifty thousand euros (EUR 250,000) per event and per year or cumulatively exceeding by five hundred thousand euros (EUR 500,000) the amount set out in the Annual Budget or the amount for renewal of such existing undertakings;

16.4.14 any decision requiring the prior consent of the financial institutions which have lent money to the Company. Excluded from this limitation are decisions related to intra-Group cash management and/or medium term financing in the ordinary course of business;

16.4.15 any decision relating to (i) the issue of any shares by the Company and any other security that has been or may be issued by the Company that does, or may, give right, whether directly or indirectly, immediately or in the future, by way of conversion, exchange, repayment, presentation or exercise of a warrant or by any other means, to the allocation of shares in the Company or of any other securities representing or giving right to an interest in the Company share capital or any voting rights or (ii) a repurchase or amortisation by the Company of its shares, or other securities, by way of a reduction in its share capital or in any other manner;

Material Contracts

16.4.16 any decision or action or conclusion or modification of an agreement or a contract outside the ordinary course of business (i.e. contracts with negative margin; contracts not included in Annual Budget and larger than five hundred thousand euros (EUR 500,000) requiring advanced payment by the Company above fifty percent (50%) of the total value of the contract for capital expenditures or above twenty percent (20%) of total value of the contracts for other contracts, contracts with contractual terms and/or commitments exposing the Company to potential high risks in terms of warranty or liability, contracts including exclusive commitments);

Delegation of Power

16.4.17 any delegation of powers outside the scope of the Group internal policies and procedures, allowing the beneficiary thereof to act in the name and on behalf of the Company;

16.4.18 any material change or amendment to the Group internal control policies and procedures or which could adversely affect the compliance with the terms and conditions of the agreements between the Group and its lenders;

Legal Proceedings

16.4.19 (i) the commencement of any judicial, regulatory or arbitration proceedings of any kind, or (ii) the conclusion of any settlement agreement to which the Company is a party as defendant or plaintiff, and in which the impact of the settlement on the Group's financials would exceed five hundred thousand euros (EUR 500,000);

Employment-related matters

16.4.20 the implementation of (i) any stock option scheme or (ii) any company savings, contribution, incentive or profit-sharing scheme for any one employee and company officer and any modification of such schemes except as a result of a legal obligation, and which would have an impact on the Group's financials in excess of one hundred thousand (EUR 100,000) in the aggregate per year;

16.4.21 the hiring or removal of any Company Senior Executive;

changes to the Company Senior Executives' compensation; or the adoption, modification or termination of any equity-based incentive plans;

16.4.22 the dismissal of any Company Senior Executive except dismissal for gross negligence or serious misconduct requiring immediate suspension;

16.4.23 the dismissal of any employee leading to termination costs higher than €100,000 gross and the implementation of any employee collective dismissal procedure;

16.4.24 any salary increases involving employees earning less than one hundred thousand (EUR 100,000) gross annual remuneration that, taken as a whole in the aggregate, would exceed the amount of the Annual Budget for salary increases per year and perimeter of reference;

Other/Miscellaneous

16.4.25 any change in the accounting methods of the Company, except those imposed by applicable laws and regulations;

16.4.26 the approval of the Annual Budget, including the Investment budget as well as the relating financing plan and any material modification to the Annual Budget;;

16.4.27 the implementation of any action which is materially inconsistent with the Annual Budget;

16.4.28 any action which would not comply with the obligations of the Company under any written agreement between the shareholders of the Company from time to time and agreements with financial institutions which have lent money to the Company;

16.4.29 any transactions by the shareholders or their respective Affiliates with the Company or its Affiliates in an amount exceeding five hundred thousand euros (EUR 500,000) (or the Local Currency Equivalent);

16.4.30 any material amendment to or termination of any material contract or agreement between any member of the Group, on the one hand, and a shareholder or any of its Affiliates, on the other hand;

16.4.31 any undertaking to perform any of the acts referred to above or to grant an option or to perform any other agreement whose exercise would require or may require the Company to perform any of the acts referred to above; and

16.4.32 any other matter that the shareholders agree shall be subject to these restrictions from time to time.

Art. 17. Daily management.

17.1 Subject to the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder (s) from time to time, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, shareholder or not, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Election, removal and term of office of directors.

18.1 The directors shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office, subject to the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is elected, subject to the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder (s) from time to time. Directors may be re-elected for successive terms.

18.3 The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting, and in accordance with the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time.

18.4 Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders by a simple majority vote of the shares present or represented, subject to the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director. In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions and subject to any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting, or as determined in accordance with any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors, and to any other person specified in any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time, at least five (5) Business Days in advance of the date scheduled for the meeting, and such notice shall be accompanied by an agenda and board papers setting out, in such reasonable detail as may be practicable in the circumstances, the subject matter of the meeting and any decisions to be considered at the meeting. Unless otherwise agreed by all directors, no matter may be discussed and decided upon at a board meeting unless it was identified in reasonable detail in the notice of such meeting. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

20.4 The quorum for any meeting of the board of directors shall be four (4) directors, provided that no meeting of the board of directors shall be quorate unless there are a sufficient number of directors present to validly vote on and pass any decision or resolution of the board of directors, in accordance with the provisions of these articles of association or any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time. If a quorum is not present within half an hour from the time set for a meeting of the board of directors, or if during the meeting a quorum ceases to be present, the Company shall immediately give notice by e-mail to the directors (to such e-mail address as they notify to the Company in writing from time to time) and the meeting shall be adjourned to the second Business Day after the date set for the meeting at the same time and place, unless agreed otherwise by the directors in writing (which shall include by e-mail). At the reconvened meeting, a quorum shall exist with respect to those matters on the

agenda that were not disposed of at the original meeting if a simple majority of the directors then in office are present or represented at the meeting.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of his colleagues.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting, provided that a majority of the directors attending such meeting are physically present in Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting subject to the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time. The chairman shall not have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting, provided that no director shall be taken to have any conflict of interest solely by virtue of the fact that such director is also a director of any subsidiary or parent entity (or holds an office on any supervisory body) of the Company. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

21.8 Notwithstanding any provisions of Law or these articles of association, the directors shall abstain from voting on any resolution pertaining to any recusing matters which may be identified as such in any written agreement which may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time due to the conflicts of interest likely to arise in connection therewith.

21.9 By derogation to the above paragraph, where the Company comprises a single director, the transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company are only mentioned in the resolution of the sole director.

21.10 The preceding paragraphs shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.11 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The directors may express their consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

21.12 Each director shall be provided with any information such director reasonably requires to enable such director to carry out his duties as a director of the Company.

21.13 Any director who is affiliated with, employed by or otherwise represents an Investor or group of Investors may disclose information and provide relevant documents and materials about the Company and discuss its affairs, accounts or finances with appropriate officers and senior employees of such Investor or members of such group of Investors subject to the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time and provided that any Persons to whom information is so disclosed shall keep such information strictly confidential and may not use such information for any purpose other than the assessment of the performance of the Company.

21.14 Observer(s) may be invited to attend any board meetings or committee meetings in accordance with the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time, provided that any such observer who is not an employee of an Investor has, prior to his or her first attendance at any such meeting, signed confidentiality undertakings for the benefit of the Group Companies in such form and on such terms as the board, acting reasonably, may require. Notwithstanding the foregoing, the board may exclude any observer from all or any part of any meeting (and shall be entitled to restrict the access of any observer to any board information and materials) if it, acting reasonably, determines (having consulted external counsel) that allowing any observer into such meeting (or providing any observer with information or materials) would be reasonably likely to prejudice the privilege attaching to any discussions or materials.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 The Company shall provide each director with copies of all notices, minutes, consents and other materials provided by the Company to all other members of the board concurrently and in the same form as such materials are provided to the other members.

22.3 The decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of at least six (6) directors.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by a meeting of the board of directors, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Art. 24. Insurance, Indemnification, Remuneration and Costs.

24.1 Subject to the provisions of and to the extent permitted by the Law and without limit in time, every director of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any liability incurred by, imposed on or asserted against him in the actual or purported execution or discharge of his duties or the exercise or purported exercise of his powers, or otherwise in connection with his duties, powers or office, and this indemnity shall apply to any liability, regardless of whether it is recovered from any other Person.

24.2 The Company shall, at all times, procure that its directors and officers are insured with a reputable insurer on customary terms against any liability incurred by them in the lawful performance of their duties.

24.3 Any director who is affiliated with, employed by or otherwise represents an Investor or group of Investors shall not be entitled to compensation, save for Independent Nominees. All other directors (including Independent Nominees, if any) shall receive a market rate remuneration determined by the board of directors, subject to such remuneration being approved by the general meeting of shareholders. The Company shall procure that each director is reimbursed for all reasonable out-of-pocket travel, accommodation and subsistence expenses incurred by such director in performing his duties as a member of the board of directors and any committee thereof or any meeting with shareholders, including in connection with the physical attendance at meetings of such bodies, to the extent it has available cash on hand; otherwise such reimbursement amounts will, in respect of the directors who are not Independent Persons, accrue and be payable if and when the Company has available cash on hand.

24.4 Investors may include an Independent Person amongst their Representative Directors or amongst representatives appointed to participate in discussions with the board of directors (such Independent Person being that shareholder's "Independent Nominee"). Such Independent Nominees shall receive a market rate remuneration determined by the board of directors, subject to such remuneration being approved by the general meeting of shareholders if the Independent Nominee is a director.

E. Supervision of the company**Art. 25. Auditor(s).**

25.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

25.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

25.5. An independent auditor may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 27. Annual accounts- Allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

27.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

27.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance.

Art. 28. Interim dividends - Share premium.

28.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

28.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law.

G. Liquidation**Art. 29. Liquidation.**

29.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law. Where any matter contained in these articles conflicts with the provisions of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time, such written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time shall prevail inter partes and to the extent permitted by the Law.

I. Certain definitions

Art. 31. Certain definitions. The following terms shall have the following means when used herein:

- "Affiliates" shall mean with respect to any Person, any other Person that, directly or indirectly, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such first Person or provided that the definition of "Affiliate" shall not, with respect to any shareholder, include the Company or any subsidiary or parent entity of the Company, or any portfolio or investee company of any shareholder;

- "Annual Budget" shall mean, with respect to any fiscal year, the annual budget of the Company and its Subsidiaries adopted by the board for such fiscal year;

- "Business Day" shall mean any day (other than a Saturday or Sunday or legal holiday) on which banks in London, England, New York, N.Y.;

- "Company Senior Executives" shall mean the CEO, CFO and COO of the Group;

- "Company Shares" shall mean the issued ordinary shares in the capital of the Company in registered form and having the rights set out in these articles, and any Transmuted Security with respect thereto;

- "Control" shall mean in respect of a Person, the power directly or indirectly to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner); and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing;

- "Group" shall mean, collectively, the Company and each direct and indirect Subsidiary of the Company from time to time, and "Group Company" shall be construed accordingly;

- "Independent Person" means a natural person that is independent from the shareholder(s) that nominated him, having regard to those factors set forth in Provision B.1.1 of the UK Corporate Governance Code;

- “Initiated IPO” shall mean an IPO which is initiated by an Investor pursuant to the terms of any written agreement that may be entered into by the Company and its shareholder(s) from time to time;
 - “Investor” shall mean any Person that holds Company Shares, and/or Series C Notes;
 - “IPO” shall mean a Public Offering, if any, pursuant to which the Company, a special purpose vehicle formed by the Company’s shareholders for the purposes of the Public Offering, or any Subsidiary or parent undertaking of the first becomes a public company listed on an internationally recognized securities exchange;
 - “Issuer” shall mean Ideal Standard International S.A., société anonyme organisée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L1748 Luxembourg Findel, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 160198;
 - “Local Currency Equivalent” shall mean as of the relevant date of determination, the amount of the functional currency of the relevant territory obtained by converting the applicable amount of US dollars into such functional currency at the spot rate for purchase published in the Financial Times in the “Currency Rules” section;
 - “Person” shall mean an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and/or a governmental, quasi-governmental, judicial or regulatory entity (or any department, agency or political sub-division of any such entity), in each case whether or not having a separate legal personality;
 - “Public Offering” shall mean a public offering and sale of equity securities of a Person, pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a securities market in accordance with applicable requirements;
 - “Representative Director” shall mean any Person nominated by an Investor for appointment to the board of directors of the Company;
 - “Securities” shall mean, with respect to any Person, such Person’s (i) shares, capital stock, or other equity or equity-linked interests or any options, warrants or other securities that are directly or indirectly convertible into, or exercisable or exchangeable for, such Person’s shares, capital stock or other equity or equity-linked interests; and (ii) debt securities;
 - “Series C Notes” shall mean any notes issued by the Issuer designated as “Series C Notes”, and any Transmuted Security with respect thereto;
 - “Subsidiary” shall mean, with respect to any Person, any or all other Person(s) of which a majority of the total voting power of shares of stock or other equity interests entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or Controlled, directly or indirectly, by such Person or one or more of such Person’s other Subsidiaries or a combination thereof. For the purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or if such Person or Persons Control such entity;
 - “Transmuted Security” shall mean, in respect of any Securities, any securities or other interest or issuable with respect to such Securities by way of dividend, split, combination, consolidation or other reorganisation transaction.
- The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l’an deux mille quatorze, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Ideal Standard International Acquisition, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de EUR 100.000, ayant son siège social à 4 rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 131.161,

dûment représentée par Madia Camara, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’actionnaire unique («Associé Unique») d’Ideal Standard International Equity S.A. (ci-après la “Société”), une société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.376, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1295 du 21 mai 2014.

La partie comparante, représentant l’intégralité du capital social de la Société, agissant à la place de l’assemblée générale extraordinaire de la Société, a pris et requis le notaire d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de M. Gary Cleaver en sa qualité d'administrateur du conseil d'administration de la Société et décide qu'il doit être accordé décharge complète pour l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société dans le cadre de la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer:

- M Aurélien Vasseur, né le 8 janvier 19176 à Seclin, France, résidant professionnellement au 4, Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel;

- M. David Hamill, né le 14 Juillet 1957 à Airdrie, Royaume-Uni, résidant à Kingsley House,12 Sunning Avenue, Sunningdale, Berkshire SL5 9PN, Royaume-Uni;

- M. Aaron Rosenstein, né le 17 août 1980 à New York, États-Unis, résidant professionnellement à Anchorage Capital Europe, LLP, 101 St. Martin's Lane, 5th Floor, London WC2N 4AZ, Royaume-Uni;

- M. Joao Margarido, né le 26 juin 1975 à Rossio Ao Sul do Tejo Abrantes, Portugal, résidant professionnellement à Anchorage Capital Luxembourg S.à r.l., 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Hugo Forment, né 22 février 1974 à Laxou, France, résidant professionnellement à Intertrust, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

au conseil d'administration de la Société à compter des présentes et jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes pour l'exercice s'achevant le 31 décembre 2018.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 4.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **4.1.** Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2.4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **2.4.** La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toutes formes d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes ainsi qu'aux entités auxquelles elle peut fournir de l'assistance conformément à l'article 2.2 ci-dessus.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23 des statuts de la Société relatif au pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 23. Rapports avec les tiers.**

23.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins six (6) administrateurs.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir aura été délégué par une réunion du conseil d'administration, agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de modifier et reformuler entièrement les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de Ideal Standard International Equity S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par les présents statuts ainsi que par tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de participations, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts intra-groupe, obligations, recon-

naissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans des sociétés en commandite, participations dans une société à responsabilité limitée, parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

2.2 La Société peut accorder toute forme d'assistance, incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme, aux filiales de la Société et aux entités qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de titres ou tous titres représentatifs d'une dette, bons, obligations et de manière générale émettre des titres de tout type.

2.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toutes formes d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes ainsi qu'aux entités auxquelles elle peut fournir de l'assistance conformément à l'article 2.2 ci-dessus.

2.5 De manière générale, la Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec, ou utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, se présentent ou paraissent imminents, ce dernier pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois millions cent mille (3.100.000) actions ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existants dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions- Transfert des actions.

7.1 Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

7.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) par la société sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi, par ces statuts ainsi que par tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires.

Si la Société a seulement un actionnaire, toute référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique», en fonction du contexte et selon le cas, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande écrite. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et se fera par avis publié deux fois à intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant l'assemblée, au Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les avis par courrier doivent être envoyés huit (8) jours avant l'assemblée aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires, mais aucune preuve de l'accomplissement de cette formalité ne doit être rapportée.

Si toutes les actions sont nominatives, les avis de convocation peuvent être envoyés par lettre recommandée uniquement et devront être expédiés à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et s'ils renoncent à toutes les conditions de la convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

Art. 10. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi de juin à 11:00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration.

Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables et en accord avec la Loi et tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être établie à toute assemblée générale des actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

10.5 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, est réputé être

présent pour le calcul du quorum et des votes, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une proposition de résolution, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) un vote contre la proposition de résolution ou (iii) exprimant une abstention sont nuls en ce qui concerne cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.2 Sauf exigence contraire de la Loi, des présents statuts, ou de tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires, les résolutions des assemblées générales des actionnaires valablement convoquées ne nécessitent aucun quorum et seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par les présentes ou par tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Dans le cas où la deuxième condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale pourra être convoquée selon les modalités prévues par la Loi et par les présents statuts, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital social représenté et à laquelle les résolutions seront adoptées à une majorité d'au moins deux-tiers des votes valablement exprimés. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société autrement que par le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Report de l'assemblée générale des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la Loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires jusqu'à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit le faire si cela lui est demandé par des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires, toute décision déjà adoptée sera annulée.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

15.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

D. Le conseil d'administration

Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 Les membres du conseil d'administration seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes présents ou représentés à cette assemblée.

16.2 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins six (6) membres.

16.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi, les présents statuts ou tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

16.4 Sans préjudice de la généralité des droits et pouvoirs des administrateurs et du conseil d'administration en droit luxembourgeois et selon les présentes, l'approbation du conseil d'administration sera requise pour les points suivants:

Structure et périmètre d'activité

16.4.1 la création ou dissolution, l'acquisition ou l'aliénation d'une personne morale, de quelque nature que ce soit;

16.4.2 la création, l'élargissement, la réduction ou la mise à terme, d'une manière notable, d'activités;

16.4.3 la conclusion d'accords de coopération ou de partenariats;

16.4.4 toute fusion, regroupement ou consolidation d'une Société du Groupe avec toute autre entité ou la séparation d'une part importante de l'activité d'une Société du Groupe, autre qu'une fusion, un regroupement ou une consolidation de la Société effectuée uniquement afin de conclure une Introduction en Bourse Engagée ou une vente conformément à un droit d'imposer une sortie forcée prévu dans tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires;

16.4.5 la conclusion, la modification ou la mise à terme de tout accord d'intégration fiscale.

Acquisitions et investissements

16.4.6 toute décision impliquant des frais immédiats ou à venir, un investissement ou engagement par la Société, en une ou plusieurs tranches, non compris dans le Budget Annuel et dépassant un montant total de cinq cent mille euros (EUR 500.000) par projet ou entraînant, au total, un écart de plus de un million d'euros (EUR1.000.000) au-dessus du Budget Annuel;

16.4.7 l'engagement de toute dépense par la Société du fait de l'acquisition de toute activité ou de tout actif corporel ou incorporel (autre que les actifs repris à l'article 16.4.8 ci-après) (un «Investissement») (i) dépassant de un million d'euros (EUR1.000.000) par projet le montant fixé dans le Budget Annuel eu égard à un tel Investissement, ou (ii) entraînant le dépassement, à concurrence de plus de cinq pour cent, du montant total du Budget Annuel eu égard aux Investissements;

16.4.8 l'acquisition, la souscription, l'échange ou le transfert, quels que soient leur nature ou leur montant, de titres, à l'exclusion des placements monétaires ou investissements à court terme similaires liés à des opérations de gestion de trésorerie dans le cours normal des activités;

Cessions et vente

16.4.9 la vente, le transfert ou autre cession, dans le cadre d'une transaction unique ou d'une série de transactions liées, de biens ou avoirs de la Société ou de toute Filiale de la Société, ayant une juste valeur de marché totale supérieure à un million d'euros (EUR1.000.000) ou représentant des recettes supérieures à un million d'euros (EUR1.000.000) (ou Montant Equivalent dans la Devise Locale) au cours du dernier exercice;

Emprunts, obligations et émission de titres

16.4.10 l'approbation, le prélèvement, l'application et/ou le remboursement, par la Société ou toute Filiale, d'emprunts autres qu'à court terme afin d'assurer le financement du cash flow ou du fonds de roulement dans le cours normal de ses activités, auprès de toute entité hors du Groupe et de toute manière (notamment par le biais d'un crédit-bail) à concurrence d'un montant supérieur à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) par transaction au cours du même exercice, ou dont le montant total excède un million d'euros (EUR1.000.000) au cours du même exercice, à l'exception de ce qui est autorisé selon les termes et conditions de tout accord écrit tel qu'établi en temps opportun entre la Société et ses actionnaires;

16.4.11 mis à part tout endettement relatif à des sommes empruntées en vertu de l'article 16.4.10, la Société ou toute Filiale de la Société assumant toute obligation (fixe ou conditionnelle), dans le cadre d'une transaction unique ou d'une série de transactions liées, à concurrence d'un montant principal supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000) (ou Montant Equivalent dans la Devise Locale), hormis ce qui est permis par l'article 16.4.10;

16.4.12 tout accord de prêt ou toute modification d'accords de prêt en faveur de toute entité hors du Groupe, à concurrence d'un montant supérieur à deux-cent cinquante mille euros (EUR 250.000) ou qui, au total, serait supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000) au cours du même exercice pour le Groupe;

16.4.13 l'octroi par la Société ou toute filiale de la Société de tout nantissement, gage, garantie ou autre sûreté, ou de toute garantie d'un engagement effectué par elles ou par un tiers dépassant les niveaux renouvelés ou inscrits au budget, d'au moins deux-cent cinquante mille euros (EUR 250.000) par transaction et par année ou dépassant au total, à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000), le montant fixé dans le Budget Annuel ou le montant pour le renouvellement de tels engagements existants;

16.4.14 toute décision nécessitant le consentement préalable des établissements financiers ayant prêté de l'argent à la Société. Ne sont pas reprises dans cette restriction les décisions liées à la gestion de trésorerie intra-Groupe et/ou au financement à moyen terme dans le cours normal des activités;

16.4.15 toute décision liée à (i) l'émission de toute action par la Société et de tout autre titre ayant été ou susceptible d'être émis par la Société et donnant ou susceptible de donner droit, directement ou indirectement, immédiatement ou ultérieurement, par le biais d'une conversion, d'un échange, d'un remboursement, de la présentation ou de l'exercice d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société ou de tout autre titre représentant ou donnant droit à une participation au capital social de la Société ou à tout droit de vote, ou (ii) au rachat ou à l'amortissement par la Société de ses actions, ou autres titres, moyennant une réduction de son capital social ou de toute autre manière;

Contrats d'importance

16.4.16 toute décision ou mesure relative à un accord ou contrat sortant du cours normal des activités, de même que la conclusion ou la modification d'un tel contrat ou accord (à savoir les contrats suivants: contrats comportant une marge négative; contrats non compris dans le Budget Annuel et se chiffrant à un montant supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000), nécessitant le versement anticipé par la Société de plus de cinquante pourcent (50%) de la valeur totale du contrat pour des dépenses d'investissement ou plus de vingt pourcent (20%) de la valeur totale des contrats pour d'autres

contrats, contrats comprenant des conditions contractuelles et/ou engagements exposant la Société à des risques potentiels en termes de garantie ou de responsabilité, contrats comportant des engagements exclusifs);

Délégation de pouvoirs

16.4.17 toute délégation de pouvoirs sortant du cadre des politiques et procédures internes du Groupe, permettant à son bénéficiaire d'agir au nom et pour le compte de la Société;

16.4.18 Tout changement ou modification substantiels des politiques et procédures de contrôle interne du Groupe ou susceptible de compromettre le respect des termes et conditions des accords entre le Groupe et ses prêteurs;

Actions en justice

16.4.19 (i) l'initiation de toute procédure judiciaire, réglementaire ou d'arbitrage de toute nature, ou (ii) la conclusion de tout accord de règlement auquel la Société est partie en tant que défendeur ou plaignant, et ce, dans la mesure où l'impact du règlement sur les moyens financiers du Groupe serait supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000);

Questions liées à l'emploi

16.4.20 la mise en oeuvre (i) de tout régime de stock options ou (ii) de tout plan d'épargne, de cotisation, de mesures incitatives ou de participation aux profits de la société pour tout employé et agent de la société ainsi que la modification de tels plans, sauf si elle résulte d'une obligation légale, et dont l'impact sur les moyens financiers du Groupe serait supérieur à cent mille euros (EUR100.000) au total par an;

16.4.21 la nomination ou la révocation de tout Cadre Supérieur de la Société; les modifications apportées au régime d'indemnités des Cadres Supérieurs de la Société; ou l'adoption, la modification ou la cessation de tout régime d'incitation à base de titres de participation;

16.4.22 la révocation de tout Cadre Supérieur de la Société, sauf en cas de révocation pour faute grave ou lourde nécessitant une suspension immédiate;

16.4.23 la révocation de tout employé entraînant des frais de rupture supérieurs à cent mille euros (EUR100.000) bruts et la mise en oeuvre de toute procédure de licenciement collectif d'employés;

16.4.24 toutes augmentations de salaire concernant des employés gagnant moins de cent mille euros (EUR100.000) bruts par an qui, prises ensembles, dépasseraient le montant du Budget Annuel établi pour les augmentations de salaire par année et par périmètre de référence;

Autres/divers

16.4.25 toute modification des méthodes comptables de la Société, hormis ceux imposés par les lois et règlements applicables;

16.4.26 l'approbation du Budget Annuel, y compris le budget d'Investissement ainsi que le plan de financement y afférent et toute modification substantielle apportée au Budget Annuel;

16.4.27 la mise en oeuvre de toute mesure substantiellement contradictoire avec le Budget Annuel;

16.4.28 toute mesure qui ne serait pas conforme aux obligations de la Société aux termes de tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre les actionnaires de la Société et aux termes de contrats avec des établissements financiers ayant prêté de l'argent à la Société;

16.4.29 toute opération effectuée par les actionnaires ou leurs Affiliés respectifs avec la Société ou ses Affiliés, à concurrence d'un montant supérieur à cinq cent mille euros (EUR 500.000) (ou Montant Equivalent dans la Devise Locale);

16.4.30 toute modification substantielle à ou cessation de tout contrat ou accord important entre tout membre du Groupe, d'une part, et un actionnaire ou l'un de ses Affiliés, d'autre part;

16.4.31 tout engagement d'effectuer toute action/mesure mentionnée ci-avant ou d'accorder une option ou d'exécuter tout autre accord dont l'exercice nécessiterait ou est susceptible de nécessiter la réalisation par la Société de l'une des actions/mesures indiquées ci-avant; et

16.4.32 tout autre point eu égard auquel les actionnaires conviennent qu'il fera l'objet de ces restrictions en temps opportun.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 Sous réserve des dispositions de tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires, la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peut, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, représentants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur désignation, les conditions de leur révocation et l'étendue de leurs pouvoirs sont déterminés par une résolution du conseil d'administration.

17.2 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 18. Election, révocation des administrateurs et terme du mandat.

18.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat, conformément à tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu, sous réserve des dispositions de tout accord écrit tel qu'établi en temps opportun entre la Société et ses actionnaires. Tout administrateur peut être réélu pour des périodes successives.

18.3 Les administrateurs sont élus par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale et conformément à tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires.

18.4 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées, sous réserve des dispositions de tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires.

18.5 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent que si, dans le même temps, il lui désigne un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement, et pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat initial de l'administrateur remplacé, comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables et à tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires.

Art. 20. Convocation des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social sauf s'il en est disposé autrement dans l'avis de convocation ou dans tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires.

20.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs ainsi qu'à tout autre personne spécifiée au sein de tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires, au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, et un tel avis sera accompagné par l'ordre du jour et les documents du conseil décrivant, de manière aussi détaillée que possible suivant les circonstances, le sujet principal de la réunion ainsi que toutes décisions à prendre au cours de la réunion. À moins qu'il en soit décidé autrement par l'ensemble des administrateurs, aucun sujet ne peut être discuté et décidé à une réunion du conseil à moins d'être identifié de manière raisonnablement détaillé au sein de l'avis d'une telle réunion. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant ici suffisante pour le prouver. Aucune convocation préalable n'est requise pour une réunion du conseil d'administration devant se tenir à un lieu et à un moment déterminé dans une précédente résolution du conseil d'administration.

20.3 Aucun avis de convocation préalable n'est requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et ont renoncé aux formalités de convocation, ou dans le cas de décisions écrites signées et approuvées par tous les membres du conseil d'administration.

20.4 Le quorum pour chaque réunion du conseil d'administration est de quatre (4) administrateurs, étant précisé que ce quorum ne peut être atteint en l'absence d'un nombre d'administrateurs suffisant pour adopter toute décision ou résolution en accord avec tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires. Si ce quorum n'est pas atteint endéans les l'heure et demi qui suit l'heure déterminée pour la réunion du conseil d'administration ou si ce quorum cesse d'être atteint en cours de réunion, la Société doit immédiatement envoyer un avis par e-mail aux administrateurs (aux adresses e-mails qu'ils ont communiqués à la Société par écrit à tout moment) et la réunion doit être ajournée au deuxième Jour Ouvrable après la date fixée pour la réunion à la même heure et au même endroit, à moins qu'ils en soit décidé autrement par écrit par les administrateurs (en ce compris par e-mail). Au jour de la nouvelle réunion, les conditions de quorum sont respectées vis-à-vis des sujets de l'ordre du jour qui n'ont pas été abordés à la réunion originelle si une majorité simple des administrateurs en charge sont présent ou représentés.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil d'administration et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.2 Le président du conseil d'administration préside à toute les assemblées d'actionnaires et à toute réunion du conseil d'administration mais en son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à la réunion.

21.3 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie de la désignation étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs, mais pas tous, ses collègues.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à l'assemblée, à condition qu'une majorité des administrateur participant à la réunion se trouvent physiquement présent à Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et la réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la-majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration sous réserve des dispositions de tout accord écrit tel qu'établi en temps opportun entre la Société et ses actionnaires. Le président de la réunion ne dispose pas d'une voix prépondérante.

21.7 Sauf si la Loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, étant précisé qu'aucun administrateur ne doit être considéré comme ayant un conflit d'intérêt du simple fait qu'un tel administrateur soit également administrateur d'une filiale ou d'une société mère (ou possède un mandat dans un organe de surveillance) de la Société. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

21.8 Nonobstant toutes dispositions de la Loi ou des statuts, les administrateurs doivent s'abstenir de voter sur toute résolution se rapportant à tous sujets de récusation tels que peuvent être identifiés dans tout accord écrit établi en temps opportun entre la Société et ses actionnaires, du au risque élevé de conflits d'intérêt qui pourraient en découler.

21.9 Par dérogation à l'alinéa précédent, lorsque la Société comprend un administrateur unique, les transactions effectuées entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société sont uniquement mentionnés dans la résolution de l'administrateur unique.

21.10 Les paragraphes précédents ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique est liée aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

21.11. Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation, par courrier, par télécopie ou par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'ensemble faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

21.12 Chaque administrateur doit être averti de toutes informations raisonnablement requise par un tel administrateur pour exercer ces devoirs an qualité d'administrateur de la Société.

21.13 Tout administrateur qui est affilié avec, employé par ou représente d'une quelconque manière un Investisseur ou un groupe d'Investisseurs peut communiquer des informations et fournir des documents et autres supports à propos de la Société et discuter de son activité, ses comptes et ses finances avec les directeurs et employés supérieurs concernés de cet Investisseur ou membres d'un tel groupe d'Investisseurs sous réserve des dispositions de tout accord écrit tel qu'établi en temps opportun entre la Société et ses actionnaires et pour autant que toute Personne à qui cette information est communiquée conserve cet information strictement confidentielle et ne puisse pas utiliser cet information dans un autre but que celui de l'évaluation des performances de la Société.

21.14 Des/Un observateur(s) peu(ven)t être invité(s) à participer aux conseils d'administration ou réunions de commissions en conformité avec les dispositions de tout accord écrit tel qu'établi en temps opportun entre la Société et ses actionnaires, pour autant que/qu'un (de) tel(s) observateur(s), qui n'est / ne sont pas employé(s) d'un Investisseur, a/ont avant de participer pour la première fois à de telles réunions, signé des accords de confidentialité en faveur du Groupe de Sociétés dans la forme et les termes que le conseil, agissant raisonnablement, peut exiger. Nonobstant ce qui précède, le conseil peut exclure tout observateur de tout ou partie de la réunion (et est en droit de restreindre l'accès de tout observateur à tout information et support du conseil) si il estime raisonnablement (après consultation d'un conseiller externe), qu'autoriser un/de tel(s) observateur(s) à participer à cette réunion (ou que fournir à celui-ci/ceux-ci avec des informations et supports) serai(en)t potentiellement préjudiciable aux privilèges attachés à de tels discussions ou supports.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration-Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

22.2 La Société fournira à chaque administrateur des copies de tous les avis, procès-verbaux, consentements et autres supports fournis par la Société à tous les autres membres du conseil en même temps et dans la même forme qu'ils sont fournis aux autres membres.

22.3 Les décisions de l'administrateur unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par l'administrateur unique. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Rapports avec les tiers.

23.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins six (6) administrateurs.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir aura été délégué par une réunion du conseil d'administration, agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

Art. 24. Assurance, indemnisation, rémunération et coûts.

24.1 Conformément aux dispositions de, et dans la mesure permise par la Loi ainsi que sans limite de temps, chaque administrateur de la Société doit être indemnisé par prélèvement sur les actifs de la Société contre toute responsabilité encourue par, imposée sur ou opposée contre lui dans l'exécution ou décharge actuelle ou prétendue de ses devoirs ou de l'exercice ou prétendu exercice de ses pouvoirs, ou autrement en connexion avec ses devoirs, pouvoirs ou mandat, et cette indemnité s'applique à toute responsabilité, qu'importe si elle est recouvrée par une autre Personne.

24.2 La Société s'assure en tout temps que ses administrateurs et représentants sont assurés auprès d'un assureur réputé aux conditions habituelles contre toute responsabilité encourue par ceux-ci dans l'exercice légal de leur devoirs.

24.3 Tout administrateur qui est affilié avec, employé par ou représente d'une autre manière un Investisseur ou un groupe d'Investisseurs n'a pas droit à une compensation, épargnée pour les Nominés Indépendants. Tous les autres administrateurs (y inclus les Personnes Indépendantes Désignées, si elles existent) recevront une rémunération au taux du marché décidée par le conseil d'administration, à condition qu'une telle rémunération soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires. La Société s'assure que chaque administrateur est remboursé pour toutes dépenses raisonnables de voyage, de logement et de subsistance encourues par un tel administrateur dans l'exécution de ses devoirs en tant que membre du conseil d'administration et de tous comités en rapport ou toutes réunions avec les actionnaires, en ce compris la présence physique aux réunions de ces organes, dans la mesure où elle dispose de trésorerie disponible. Dans le cas contraire, de tels remboursements de ces montants seront, vis-à-vis des administrateurs qui ne sont pas des Personnes Indépendantes, accumulées et payées si et lorsque la Société a suffisamment de trésorerie.

24.4 Les Investisseurs peuvent inclure une Personne Indépendante au sein de leurs Administrateurs Représentatifs ou au sein de leurs représentants engagés pour participer dans les discussions du conseil d'administration (une telle Personne Indépendante étant la «Personne Indépendante Désignée» de l'actionnaire). De tels Nominés Indépendants recevront une rémunération au taux du marché déterminée par le conseil d'administration, à condition qu'une telle rémunération soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires si le Nominé Indépendant est un administrateur.

E. Surveillance de la société

Art. 25. Commissaire(s) aux comptes statutaires - réviseurs d'entreprises.

25.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

25.2 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

25.4 Si les actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseur d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des actionnaires que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 26. Exercice social. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 27. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

27.1 A la fin de chaque exercice, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan financier et le compte de résultats conformément à la Loi.

27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes contribuées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

27.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts, chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Art. 28. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

28.1 Le conseil d'administration peut distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des dispositions de la Loi.

28.2 Toute prime d'émission ou réserve distribuable est librement distribuable sous réserve des dispositions de la Loi.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

29.2 Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, le seront par les dispositions de la Loi. Lorsque toutes matières incluses dans ces statuts entrent en conflit avec les dispositions de tout accord écrit tel qu'établi de temps en temps entre la Société et ses actionnaires, de tels accords écrits tels qu'établis de temps en temps entre la Société et ses actionnaires prévalent entre parties et dans la mesure où la Loi l'autorise.

I. Certaines définitions

Art. 31. Certaines définitions. Tels qu'utilisés dans les présentes, les termes ci-après ont la signification suivante:

- «Affiliés» signifie, eu égard à toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlé par ou se trouve sous Contrôle commun avec ladite première Personne, étant entendu que la définition de «Affilié» ne comprend pas, eu égard à tout actionnaire, la Société ou toute filiale ou entité mère de la Société, ou encore toute société cible de tout actionnaire;

- «Budget Annuel» s'entend, eu égard à tout exercice, du budget annuel de la Société et ses Filiales adopté par le conseil pour l'exercice en question;

- «Jour Ouvrable» s'entend de tout jour (autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour férié) durant lequel les banques sont ouvertes à Londres (Angleterre) et New York (État de New York);

- «Cadres Supérieurs de la Société» s'entend du CEO, du CFO et du COO du Groupe;

- «Actions de la Société» signifie les actions ordinaires dans le capital de la Société, émises, nominatives et assorties des droits indiqués dans les présentes et tout Titre Transformé eu égard auxdites actions;

- «Contrôle» signifie, eu égard à une Personne, le pouvoir de gérer ou diriger cette Personne, directement ou indirectement, ou de nommer les organes de gestion et de direction de ladite Personne, ou une majorité des membres de tels organes s'ils décident collectivement, que ce soit par le biais de la détention de titres assortis d'un droit de vote, contractuellement ou autrement (à cet égard, un société en commandite est considéré comme étant Contrôlé par son associé commandité); et les termes «Contrôlé(e)» et «Contrôlent» ont un sens corrélatif à la définition de «Contrôle»;

- «Groupe» s'entend, collectivement, de la Société et de chaque Filiale directe et indirecte de la Société, à un moment donné, et «Société du Groupe» est à interpréter en conséquence;

- «Personne Indépendante» signifie une personne physique indépendant du ou des actionnaires l'ayant désigné, compte tenu des facteurs indiqués dans la disposition B.1.1 du UK Corporate Governance Code;

- «Introduction en Bourse Engagée» s'entend d'une Introduction en Bourse engagée par un Investisseur selon les termes et conditions de tout accord écrit conclu en temps opportun entre la Société et ses actionnaires;

- «Investisseur» s'entend de toute Personne détenant des actions de la Société et/ou des Billets de Série C;

- «Introduction en Bourse» s'entend d'une Offre Publique, le cas échéant, selon laquelle la Société, un véhicule dédié (special purpose vehicle) constitué par les actionnaires de la Société aux fins de l'Offre Publique, ou toute Filiale ou entreprise mère de la Société devient une société publique cotée sur une bourse de valeurs internationalement reconnue;

- «Emetteur» signifie Ideal Standard International S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160198;

- «Montant Equivalent dans la Devise Locale» s'entend, à la date d'établissement pertinente, du montant libellé dans la devise fonctionnelle du territoire pertinent obtenu en convertissant le montant applicable libellé en dollars US dans ladite devise fonctionnelle au cours comptant pour l'achat tel que publié dans le Financial Times, dans la section «Currency Rules»;

- «Personne» signifie une personne physique, une société civile, une société, une société à responsabilité limitée, une association, une société par actions, une fiducie, une joint venture, un organisme non constitué et/ou une entité gouvernementale ou quasi-gouvernementale, judiciaire ou réglementaire (ou tout département, agence ou sous-division politique d'une telle entité), dans chaque cas ayant ou non une personnalité juridique distincte;

- «Offre Publique» s'entend de l'offre publique assortie de la vente de titres de capital d'une Personne, à la suite d'un enregistrement effectif ou d'une cotation effective ou éligibilité sur un marché de valeurs mobilières conformément aux exigences applicables;

- «Administrateurs Représentatifs» signifie toute Personne proposée par un Investisseur pour être nommée au conseil d'administration de la Société;

- «Titres» signifie pour toute Personne, ses actions, son capital social ou autres participations au capital social ou liées à son capital social ou toutes options, warrants ou autres titres directement ou indirectement convertibles en actions, en capital social ou en autres participations au capital social ou liées au capital social de cette Personne, ou pouvant être exercés ou échangés contre des actions, du capital social ou d'autres participations au capital social ou liées au capital social de cette Personne et (ii) tout instrument de dettes;

- «Billets de Série C» s'entend de tout billet émis par l'Emetteur et qualifié de «Billet de Série C», ainsi que de tout Titre Transformé à cet égard;

- «Filiale» signifie, eu égard à toute Personne, toute(s) autre(s) Personne(s) dont la majorité des droits de vote totaux, eu égard aux actions ou autres participations au capital assorties (compte non tenu de toute éventualité) d'un droit de vote à l'élection de ses administrateurs, gestionnaires ou fiduciaires, est, au moment concerné, détenue ou Contrôlée, directement ou indirectement, par ladite Personne ou une ou plusieurs autres Filiales de ladite Personne ou une combinaison des deux. Aux fins des présentes, il sera considéré qu'une ou plusieurs Personnes détiennent une participation majoritaire dans une société à responsabilité limitée, dans une société civile, dans une association ou dans toute autre entité économique si cette ou ces Personnes se voient attribuer la majorité des bénéfices ou pertes desdites sociétés à responsabilité limitées, sociétés civiles, association ou autre entité économique ou si la ou lesdites Personnes Contrôlent l'entité en question;

- «Titre Transformé» signifie, eu égard à tout Titre, tous titres ou autres participations émis ou pouvant être émis eu égard audit Titre et ce, par le biais d'un dividende, d'un fractionnement, d'une combinaison, d'un regroupement ou d'une autre opération de restructuration.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. CAMARA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juin 2014. Relation: LAC/2014/27242. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2014.

Référence de publication: 2014087762/1219.

(140104391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2014.